



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

CUSY

Demande d'institution d'une servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées en vue de la construction du collecteur de rejet de l'UDEP de Cusy

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de Cusy, aux lieux-dits « Les Grands Champs », « Champs Cesay », « Sous Les Côtes » et « Les Grands Plattets », la tenue d'une enquête de servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées.

Cette enquête se déroulera **du lundi 15 janvier au jeudi 1^{er} février 2024 inclus**.

M. Dominique MISCIOSCIA, directeur d'école élémentaire en retraite, a été désigné pour exercer les fonctions de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Cusy, les :

- lundi 15 janvier 2024, de 9 H 00 à 11 H 00,
 - et jeudi 1^{er} février 2024, de 10 H 00 à 12 H 00,
- afin de recevoir leurs observations.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de Cusy aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre commis à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Cusy, siège de l'enquête.

Le dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr (Publications – Actions participatives).

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour dresser le procès-verbal des opérations et pour l'adresser accompagné de son avis en préfecture.

En application de l'article R 152-7 du code rural se rapportant à l'article R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est précisé « *que les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, [...] ou à défaut de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.* »

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

David-Anthony DELAVOËT

